



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école Carignan-Salières

No. Résolution

Rencontre du 25 mars 2025 à 18h30, au salon du personnel

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Jo Anie Tremblay	Présidente
Mme Asmaa Hammoudi (jusqu'à 19h38)	Vice-présidente
Mme Claudine Tremblay	Représentante au comité de parents- Substitut
Mme Julie Maheu-Houde	Représentante au comité de parents
Mme Caroline Leblanc Dubé	Parent
M. Vincent Schoett	Parent
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Mélanie Turcotte	Enseignante
Mme France Simard	Technicienne en service de garde
Mme Stéphanie Gagnon	Enseignante
Mme Laetitia Ornella Ngouze Njokou	Parent-Substitut

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

M. Mélissa Pilote	Directrice par intérim
-------------------	------------------------

ÉTAIENT ABSENTS

M Martin Colette	Directeur adjoint
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante-Substitut
Mme Catherine Saulnier	Enseignante- Substitut
Mme Johanne Poirier-Soucy	Professionnelle
Mme Sarah Guillemette	Personnel de soutien
Mme Sophie Brunet	Parent-Substitut
Mme Sana Haïdara	Parent-Substitut

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée par Mme Jo Anie Tremblay, présidente, à 18h35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Jo Anie Tremblay.

Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis et appuyé par Julie Maheu-Houde d'adopter l'ordre du jour en modifiant le point 4 comme suit :
Suivi et adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025.

a. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU TEMPS

Mme Mélanie Turcotte est nommée comme responsable du temps.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-131-24-25-27



3. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2025.

3.1 ADOPTION

CE-131-24-25-29

Il est proposé par Mélanie Lavoie et appuyé par France Simard d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 29 janvier 2025 avec les modifications demandées.

3.2 SUIVI

a. Critère de sélection de la direction d'établissement

Avant le début de la discussion, **Mme Mélissa Pilote, directrice par intérim, se retire de la rencontre à 18h45**, afin de permettre aux membres du conseil d'établissement d'échanger librement sur les critères de sélection de la direction.

Considérant que le conseil d'établissement a discuté des critères souhaités pour la sélection de la direction de l'école Carignan-Salières ;
Considérant que ces critères doivent être alignés avec le projet éducatif et les priorités du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSP ;

CE-131-24-25-30

En conséquence, il est proposé que le conseil d'établissement adopte les critères liés aux compétences de gestion discutés pour la sélection de la direction et les transmette au Centre de Services Scolaire des Patriotes. Mme Jo Anie Tremblay s'engage à compléter le document et à le transmettre aux membres pour approbation avant de le déposer au CSSP.

Proposée par : Claudine Tremblay

Appuyée par : Mélanie Turcotte

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À l'issue des échanges, **Mme Mélissa Pilote réintègre la rencontre à 19h05.**

- b. Frais chargés aux parents : Mme Mélissa Pilote, directrice par intérim, a consulté l'équipe enseignante. La majorité des niveaux ont exprimé leur préférence pour établir un plafond divisé en deux catégories distinctes : un montant maximal pour l'achat de matériel et un autre pour les frais de sorties.

Considérant que le conseil d'établissement a la responsabilité d'encadrer les frais chargés aux parents afin d'assurer une gestion équitable et raisonnable des coûts scolaires ;

Considérant que l'établissement d'un montant maximum permet de garantir :

- Une meilleure prévisibilité des coûts pour les parents ;
- Une accessibilité équitable aux ressources et aux activités pour tous les élèves ;
- Une transparence dans la gestion des frais scolaires ;
- Une conformité avec les directives du ministère de l'Éducation et de la commission scolaire ;



Il est proposé que le conseil d'établissement approuve l'établissement d'un montant maximum de 130\$, divisé en deux catégories distinctes :

1. Un montant maximal de 80\$ applicable aux frais d'achat de matériel scolaire ;
2. Un montant maximal de 50\$ applicable aux frais liés aux sorties éducatives.

Le conseil d'établissement demande qu'une attention particulière soit portée au choix des sorties afin de privilégier les sorties à vocation éducatives plutôt que les sorties récréatives.

Proposée par : Asmaa Hammoudi

Appuyée par : Vincent Schoett

CE-131-24-25-31

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. Sondage traiteur France

Considérant que le conseil d'établissement a pris connaissance du sondage d'appréciation du nouveau traiteur destiné aux parents ;

Considérant que certaines modifications ont été suggérées et intégrées afin d'assurer la clarté et la pertinence du sondage ;

En conséquence, il est proposé que le conseil d'établissement approuve le sondage modifié et autorise sa transmission aux parents.

Proposée par : Jo Anie Tremblay

Appuyée par : Caroline Leblanc Dubé

CE-131-24-25-32

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Asmaa Hammoudi quitte la rencontre à 19h38 pour des obligations personnelles.

d. Suivi bibliothèque et cour d'école

Bibliothèque : Un ménage en profondeur a été réalisé, et deux nouvelles étagères ont été installées. L'inventaire a été mis à jour, et des achats ont été effectués afin de bonifier la collection. **Caroline Leblanc Dubé**, qui offre du temps de bénévolat à la bibliothèque, **souhaite savoir qui contacter en cas de questions**. Les coordonnées de la personne à contacter lui sont transmises.

Cour d'école : Une demande de partenariat avec la ville a été soumise pour l'installation d'un terrain de soccer synthétique. Un panier de basketball sera ajouté grâce au budget du MAO. **Mélanie Lavoie s'interroge sur la possibilité d'un panier ajustable**. La directrice effectuera une vérification à ce sujet. Il est précisé que, **en raison de la géothermie, la profondeur des travaux est limitée à 30 cm à certains endroits** (voir plan) ce qui occasionne des contraintes importantes pour le projet.

3. POINTS DE CONSULTATION DU CONSEIL

a. Résultat de la consultation des élèves et plan de lutte



CE-131-24-25-33

Les résultats du sondage indiquent que, **de manière générale, le sentiment de sécurité des élèves est bon**, avec **85 % des répondants affirmant se sentir souvent ou toujours en sécurité**.

On observe une diminution des gestes de violence, avec **42 % de cas en moins par rapport à l'an dernier à pareille date**, ce qui pourrait être attribué aux récréations supervisées et aux ajustements apportés à la surveillance dans la cour. **L'exclusion sociale ne semble pas être une problématique majeure**.

Depuis novembre, **deux situations d'intimidation et deux situations de violence à caractère sexuel ont été traitées**. Mélissa Pilote, directrice par intérim, souligne l'importance d'**outiller les élèves pour développer davantage leur empathie**.

Un **nouveau guide du plan de lutte contre l'intimidation** sera présenté lors d'une prochaine rencontre de directions, ce point est donc reporté à la prochaine séance du conseil d'établissement.

Un sondage sera également transmis au personnel pour recueillir leurs perceptions.

Vincent Schoett propose de modifier certaines questions du sondage destiné aux élèves pour amener des nuances et clarifier certaines ambiguïtés.

b. Utilisation des locaux pour l'été

La ville a formulé une demande pour utiliser le gymnase ainsi que deux locaux de classe. Toutefois, **l'état des classes après utilisation demeure problématique**, avec des enjeux de **saleté et de bris de matériel**. Les enseignantes doivent également **cacher leur matériel et prévoir du temps en septembre pour réorganiser leur classe**.

Afin de préserver l'état des locaux scolaires, **le conseil d'établissement propose d'autoriser uniquement l'utilisation de la petite cafétéria, du couloir et du gymnase**, tout en interdisant l'accès aux salles de classe.

Considérant la demande de la ville pour l'accès au gymnase et à deux locaux de classe pendant l'été ;

Considérant que l'état des salles de classe après utilisation a souvent posé problème par le passé, notamment en raison de la saleté et de bris de matériel dans les classes ;

CE-131-24-25-34

Considérant que malgré les mesures mises en place pour réduire le risque de dommage, un nettoyage en profondeur est toujours requis en début d'année scolaire ;



En conséquence, il est proposé que le conseil d'établissement autorise l'utilisation de la petite cafétéria, du couloir et du gymnase, mais interdise l'accès aux salles de classe par le camp de jour pour la période estivale.

Proposée par : Stéphanie Gagnon

Appuyée par : Vincent Schoett

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Clodine Tremblay résume les sujets abordés à la dernière rencontre du comité de parents.

- Sondage aux élèves; les représentants ont discuté des différents sondages qui sont présentés aux élèves. Des exemples intéressants ont été présentés.
- La problématique des courriels en double ou qui sont automatiquement dirigés vers le courrier indésirable a été répondu. Pour les doublons, c'est la responsabilité de l'école de mettre à jour les listes d'envoi et éviter les doublons. Pour les courriels indésirables, Hotmail est principalement concerné et des discussions sont déjà en cours.
- Mozaik parent sera remplacé par « clic-école » à partir de septembre 2025.
- Clodine Tremblay propose de participer à la semaine de l'engagement parental et de reconnaître un ou plusieurs parents. Caroline Leblanc Dubé soumet sa candidature pour son engagement au conseil d'établissement, à la bibliothèque de l'école et dans toutes les activités qui nécessitent la participation des parents. Le conseil d'établissement approuve la candidature. Julie Maheu-Houde s'engage à compléter le formulaire nécessaire avant le 3 avril .

CE-131-24-25-35

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (voir document joint)

Considérant que l'ordre du jour n'a pas encore été entièrement couvert ;

Considérant que des points importants restent à discuter avant la clôture de la séance ;

En conséquence, il est proposé que la rencontre soit prolongée de 10 minutes afin de permettre la poursuite des discussions.

Proposée par : France Simard

Appuyée par : Clodine Tremblay

CE-131-24-25-36

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- Souligner les bons coups au comité de parents : Mélanie Turcotte reconnaît le travail des TES pour le soutien à l'enseignante.

Clodine Tremblay présentera les récréations supervisées lors de la prochaine rencontre du comité de parents car elle n'a pas eu la chance de le faire à la dernière rencontre.



5. PAROLE À LA TECHNICIENNE EN SERVICES DE GARDE

Tout se passe bien au niveau des inscriptions pour septembre (88% complété). Nous avons deux postes à combler.

6. VIE À L'ÉCOLE

Mélanie Turcotte souligne que depuis l'arrivée des éducatrices en « aides à la classe », un effet de rapprochements entre l'équipe d'enseignants et du service de garde a été observé. Cela permet une meilleure concertation et cohérence des interventions auprès des élèves.

7. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent à cette séance.

8. VARIA

a. Insatisfaction du CÉ

Il s'agissait plutôt de questions par rapport aux dossiers en cours plutôt que des insatisfactions. Le fait de faire voter une résolution électroniquement une semaine avant la séance du conseil alors que la situation n'était pas urgente a également été nommé comme un irritant.

b. Photo scolaire

L'efficacité de la compagnie Photomania et la satisfaction des parents membres a été mentionné mais le point sera reporté à la prochaine séance du conseil.

c. Partenariat MDAA

Clodine Tremblay souligne une idée de créer un partenariat avec une maison des aînées et alternatifs pour permettre de développer l'empathie des élèves. Elle propose également que notre présidente se mette en contact avec la nouvelle école de Carignan afin d'échanger sur des idées que l'on pourrait travailler en commun.

d. Reconnaissance de l'engagement parental

Point abordé lors de la parole aux représentants du comité de parents.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine rencontre du conseil d'établissement le 27 mai à 18h30.

Il est proposé par Stéphanie Gagnon et appuyé par Isabelle Dupuis de lever la séance à 21h05.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Direction : Mélissa Pilotte

Date :

9 / 04 / 2025

Présidente : Jo Anie Tremblay

Date :

10 / 04 / 2025



RÉSOLUTION

Conseil d'établissement de l'école Carignan-Salières

Séance du 25 mars 2025

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

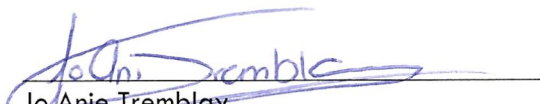
ATTENDU QUE la catégorie Mérite vise à honorer un parent (ou un groupe de parents ayant des réalisations communes) qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans notre école ;

RÉSOLUTION N°131-24-25-33

IL EST PROPOSÉ par Julie Maheu-Houde, appuyé par Vincent Schoett
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'établissement

DE participer à la Semaine de l'engagement parental 2025 et de remettre des prix de la catégorie Mérite ;

DE transmettre la liste des lauréats à la Fédération avant le 30 juin.



Jo Anie Tremblay
Présidente du conseil d'établissement